

# Communauté de Communes Coteaux et Vallées des Luys - 40 330 Amou

\*\*\*\*\*

## Compte rendu de séance :

### Conseil communautaire du 11 octobre 2018

#### Séance du 11 octobre 2018

L'an deux mille dix-huit, le onze du mois d'octobre à vingt heures trente, les Maires et délégués de la Communauté de Communes Coteaux et Vallées des Luys, dûment convoqués le 05 octobre 2018, se sont réunis à Brassempouy sous la Présidence de Madame Christine FOURNADET,

**ETAIENT PRESENTS** : MESDAMES RICARRERE KAREN, LASSALLE FABIENNE, BARREAU DELPHINE, FOURNADET CHRISTINE, DESTIZONS ANNE MARIE.

MESSIEURS JEAN JACQUES DARMAILLACQ, ALAIN LUBET, JEAN PIERRE DUFOURCQ, DUPEBE JEAN JACQUES, DULAYET MAURICE, BERGEZ MICHEL, DUPLANTIER GUY, HOURTIN PATRICK, NOVEMBRE PHILIPPE, TORRES XAVIER, LABORDE THIERRY, DUFAU BERNARD, ROHFRIETSCH JEAN, CRABOS CHRISTIAN, DUFOURCQ GUY, CAMPET PATRICK, LASSERRE CLAUDE, GARBAY ALAIN, CASSIAU PASCAL.

**PROCURATION** : Madame Lapos Karine a donné pouvoir à Monsieur Patrick Campet.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur Guy Duplantier a été nommé secrétaire de séance.

Nombre de délégués : 31

Nombre de délégués présents : 24

Nombre de suffrages exprimés : 25

\*\*\*\*\*

Madame la Présidente ouvre la séance en procédant à l'appel et en souhaitant la bienvenue à Pascal Cassiau, nouveau délégué communautaire de la commune de Pomarez en remplacement de Didier Merrien, démissionnaire.

Elle remercie Monsieur Guy Duplantier maire de Brassempouy ainsi que ses conseillers municipaux pour leur accueil. Monsieur le Maire propose ensuite une présentation de sa commune en rappelant notamment que son nom tient de Brassens (baronnie de la grande lande) et de Pouy (hauteur en gascon). L'architecture du bourg se caractérise par des façades de longueur multiple de 6 (6-12-18-24...), car les longueurs maximales des poutres étaient de 6 mètres.

L'activité économique de la commune est tournée vers l'agriculture (6 ou 7 éleveurs) mais aussi vers le tourisme avec ses deux restaurants et la Maison de la Dame avec ses 21 000 visiteurs annuels . A noter aussi la présence d'une entreprise d'audiovisuel et d'un ferronnier d'art.

Enfin, Monsieur le Maire de Brassempouy lance un appel à ses collègues car son école, actuellement au sein d'un SIVU, pourrait à l'avenir se retrouver esseulée.

Madame la Présidente met ensuite aux voix le dernier compte rendu qui, après légère modification, notamment de la présentation de la commune de Bonnegarde, est approuvé à l'unanimité.

## **FINANCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Madame la Présidente propose au conseil communautaire des ouvertures de crédit de 15 000 euros supplémentaires pour le programme voirie 2018 et de 70 euros pour l'emprunt aménagement numérique qui seront respectivement équilibrées par un emprunt et par le Fonds de Compensation de la T.VA. Le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette décision modificative au Budget Primitif 2018 de la Communauté de Communes.

## **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **✚ Etablissement Public Territorial de Bassin – INSTITUTION ADOUR**

Les EPTB tel que l'Institution Adour ont pour objectifs d'assurer, dans le cadre de la compétence GEMAPI, la cohérence des actions des collectivités territoriales et de leurs groupements par un rôle de coordination, d'animation, d'information et de conseil, ainsi que de veiller à la coordination des gestions locales des sous-bassins et développer la cohérence de la gestion de l'eau de l'ensemble du bassin. Les EPTB ont aussi vocation à intervenir sur un spectre plus large que la GEMAPI, ayant trait à ce que l'on appelle le petit cycle et le grand cycle de l'eau mais aussi l'aménagement de l'espace et les actions environnementales en interaction avec le milieu.

C'est dans ce contexte que l'Institution Adour a engagé une adaptation de ses statuts au regard de cette législation et pour répondre aux enjeux du territoire, elle propose désormais aux EPCI à fiscalité propre et syndicats de rivière d'adhérer à l'EPTB.

Madame la Présidente précise que l'adhésion à l'Institution Adour est justifiée d'une part, par la compétence GEMAPI de la Communauté de Communes qui nécessite une bonne coordination des acteurs à l'échelle du bassin de l'Adour, et d'autre part, par les compétences relevant du petit cycle de l'eau : notre structure exerce la compétence eau potable assainissement et/ou eaux pluviales urbaines. Les missions de l'EPTB portent sur la ressource dans son ensemble et touchent aussi bien le petit cycle que le grand cycle de l'eau. Compte tenu des interactions entre les services des eaux et le milieu récepteur, l'adhésion est indispensable dans l'intérêt des missions de service public dont notre structure a la responsabilité.

Enfin, cette adhésion est justifiée au titre de l'aménagement de l'espace car les stratégies d'aménagement et d'urbanisation sont liées avec la ressource en eau.

Madame la Présidente propose donc au conseil communautaire d'adhérer à l'Institution Adour pour un montant de 150 euros en 2019. Le conseil communautaire, après échange de vues et délibération, décide à l'unanimité d'adhérer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à l'EPTB Adour pour ses compétences obligatoires et de désigner par 25 voix, Madame Fournadet Christine, représentant titulaire et Monsieur Christian Crabos, représentant suppléant.

### **✚ VOIRIE :**

Les travaux de voirie 2018 devraient être achevés fin de semaine 42, la consultation du marché des fossés sera lancée avant la fin du mois d'octobre. Patrick Campet informe aussi les communes qu'elles recevront prochainement les factures du marquage au sol de 2016.

### **✚ SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT :**

La consultation pour la révision des schémas directeurs d'assainissement a été faite par le groupement de commandes Eschourdes-S.Y.D.E.C.-Commune de Gaujacq. La société AGI Infra sise à Biarritz a été retenue pour un montant de 38 855 euros HT.

## DEVELOPPEMENT ECO

Madame la Présidente informe l'assemblée qu'elle a fait savoir au notaire que la Communauté de Communes ne poursuivait pas son projet d'achat du terrain de Madame Caumia de Baillenx étant donné que les parcelles concernées se trouvent en zone humide protégée.

D'autres pistes de terrain vont alors être exploitées et la commission développement économique qui se réunira le mardi 16 octobre y réfléchira.

## TOURISME CULTURE

Madame la Présidente fait un point sur la dernière rencontre avec l'Office du Tourisme de Chalosse Tursan dans le cadre de la création d'un Office du Tourisme commun en Société Publique Locale (après la dissolution de l'Association Landes Chalosse).

Elle rappelle ensuite aux élus les animations du week-end avec notamment le rendez-vous donné par l'Office du Tourisme pour les concours de recettes dans le cadre de l'Automne Gourmand « Suivons nos Saveurs » et le Jazz à Beyries.

## ENFANCE JEUNESSE

- ✚ Thierry Laborde, Vice-Président en charge de l'Enfance Jeunesse, informe l'assemblée que, dans le cadre des T.A.P., un travail sera effectué dans toutes les écoles de CM1-CM2, sur le devoir de mémoire à l'occasion du centenaire de la guerre de 14-18. Les élus sont invités à y participer et les enseignants y seront associés.
- ✚ Monsieur Laborde fait ensuite un compte rendu de la commission Enfance Jeunesse qui s'est tenue en présence de la CAF des Landes, laquelle a présenté le rendu d'une étude de besoins en accueil petite enfance sur le territoire. Il en ressort notamment grâce à une enquête terrain, qu'il manquerait une structure d'accueil collectif sur le territoire. La CAF des Landes a aussi réalisé une simulation financière qui semble indiquer que pour une micro-crèche de 10 places, il faudrait compter sur un montant de frais de fonctionnement de 30 000 à 50 000 euros par an. Cette structure viendrait en complément des modes des gardes déjà en place sur le territoire et pourrait être envisagée sur la commune d'Amou.

## ACTION SOCIALE

Fabienne Lassalle, Vice-Présidente en charge de l'Action Sociale informe le conseil communautaire que la Communauté de Communes est toujours à la recherche d'un local à mettre à disposition des Restaurants du Cœur.

Par ailleurs, un nouveau rendez-vous a été fixé avec l'A.R.S. et le Conseil Départemental des Landes, le 29 octobre prochain pour défendre le projet de rénovation de l'EHPAD.

## QUESTIONS DIVERSES

- ✚ **Comité Technique et C.H.S.C.T.** : Madame la Présidente informe le conseil communautaire des prochaines élections professionnelles. Le conseil communautaire désigne alors à l'unanimité comme suit les membres élus au sein du C.T. et du C.H.S.C.T. commun entre la Communauté de Communes et les C.I.A.S. :
  - 3 titulaires : FOURNADET Christine, LUBET Alain, LAFITTE Odile
  - 3 suppléants : LABORDE Thierry, DULAYET Maurice, LASSALLE Fabienne

**Informations – marchés publics** : Décisions prises en application de l'article L5211-10 du CGCT et de la délibération de la Communauté de Communes en date du 12 mai 2016 conférant à Madame la Présidente, une délégation pour passer des marchés publics dont le montant est inférieur à 209 000 euros.

Liste des consultations du troisième trimestre 2018 :

❖ Voirie 2018 : Bautiaa TP 167 990.02 euros HT

### **Droit de Prémption Urbain**

n°DIA	Demandeur	Adresse et type du bien	Commune	Réception Mairie	Réception CCCVL	Décision	Notification
28	Me ROBIN / DAVERAT / LABARBE -CARRERE	Lieu dit Rey - Terrain à bâtir	NASSIET	03/07/2018	04/07/2018	Non concerné	05/07/18
29	Me DESLOUS-ESTRADE / DAUGA / DAUGA - SAINTE CLUQUE	456 Rte de Berdillon - Terrain	AMOU	27/06/2018	27/06/2018	Renonciation	05/07/2018
30	Me ROBIN / EUGENIO / MEUNIER	99 Rue des Sources - Maison habitation	POMAREZ	03/07/2018	05/07/2018	Renonciation	12/07/2018
31	ETUDE BAYARD / BACLES / RAY et KARDAS	261 Av de la course landaise - habitation + terrain constructibles	POMAREZ	17/07/2018	19/07/2018	Renonciation	23/07/2018
32	Me ROBIN / POMAREZ / ROCHEBILLERE	Lot Nolibos - régularisation emprise terrain	POMAREZ	13/07/2018	19/07/2018	Renonciation	19/07/2018
33	Me ROBIN / POMAREZ / SOUQUE	Lot Nolibos - régularisation emprise terrain	POMAREZ	13/07/2018	19/07/2018	Renonciation	19/07/2018
34	Me ROBIN / POMAREZ / COULAUD	Lot Nolibos - régularisation emprise terrain	POMAREZ	13/07/2018	19/07/2018	Renonciation	19/07/2018
35	Me ROBIN / POMAREZ / MIOTTI-LUC	Lot Nolibos - régularisation emprise terrain	POMAREZ	13/07/2018	19/07/2018	Renonciation	19/07/2018
36	Me ROBIN / POMAREZ / BOUVRY	Lot Nolibos - régularisation emprise terrain	POMAREZ	13/07/2018	19/07/2018	Renonciation	19/07/2018
37	Me ROBIN / POMAREZ PREUILH	Lot Nolibos - régularisation emprise terrain	POMAREZ	13/07/2018	19/07/2018	Renonciation	19/07/2018
38	Me CAMET LASSALLE / CONSTANT / LECLAY - TOMBACCO	Allée des Capucines - Habitation	AMOU	19/07/2018	24/07/2018	Renonciation	24/07/2018
39	Me ROBIN / IND RIBET / GUILHEMJOUAN-GAUVRIT	Terrain - Avenue Jean Barbe	POMAREZ	13/08/2017	17/08/2018	Renonciation	22/08/2018
40	Me SENTENAC / CHEVREUX / LAGURGUE	Habitation - Rue du Moulin	AMOU	03/08/2018	17/08/2018	Renonciation	22/08/2018
41	Me BILLERACH / DUVERGE / TAILLEUR	Habitation - 22 rue de la Bourgade	AMOU	31/08/2018	03/09/2018	Renonciation	17/09/2018
42	Me ROBIN / CLIN-LAPEYRE / PECAUT	Habitation - 82 Rue du Conte	POMAREZ	13/09/2018	17/09/2018	Renonciation	17/09/2018
43	Me DE MONREDON LABORDE / CTS LABADIE / ESPOSITO	Habitation - 194 Rue Panecau	AMOU	21/09/2018	24/09/2018	Renonciation	24/09/2018
44	Me CAMET LASSALLE / SOUARN / REDON	Habitation - 207 Ch de Soubeste	NASSIET	27/09/2018	28/09/2018	Non concerné	28/09/2018

Le prochain conseil communautaire aura lieu 8 novembre 2018 à Castaignos-Souslens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h00.